

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR LA BANQUE DE FRANCE

Réunion des managers des centres opérationnels de l'AGS

Paris, le 28 novembre 2024

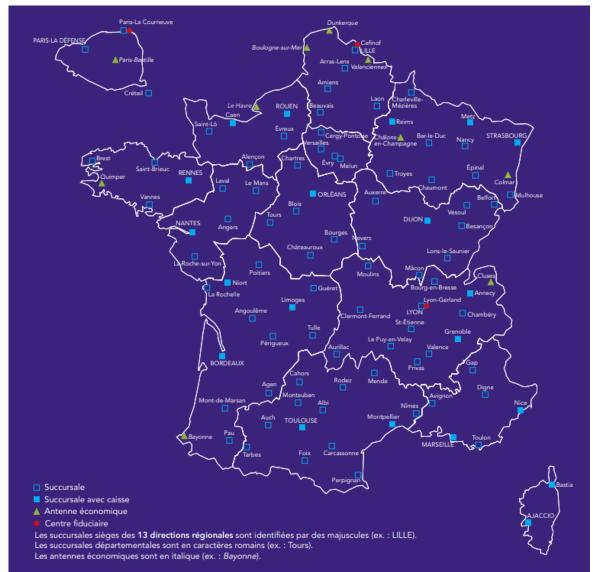
Frédéric VISNOVSKY

Médiateur National du Crédit aux entreprises Président de l'observatoire du financement des entreprises Vice-Président de l'observatoire des délais de paiement



LES SERVICES AUX ENTREPRISES PAR LA BANQUE DE FRANCE

1.1. LA BANQUE DE FRANCE EST PRÉSENTE DANS TOUS LES TERRITOIRES



Analyser

- Enquêtes de conjoncture
- Statistiques sur le financement (crédit, délais de paiement)
- Cotation des entreprises
- Diagnostic OPALE
- Analyse Acsel

Accompagner

- Espace dirigeant
- Portail mes questions d'entrepreneurs
- Correspondants TPME
- Correspondants Start Up
- Médiation du crédit

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR LA BANQUE DE FRANCE



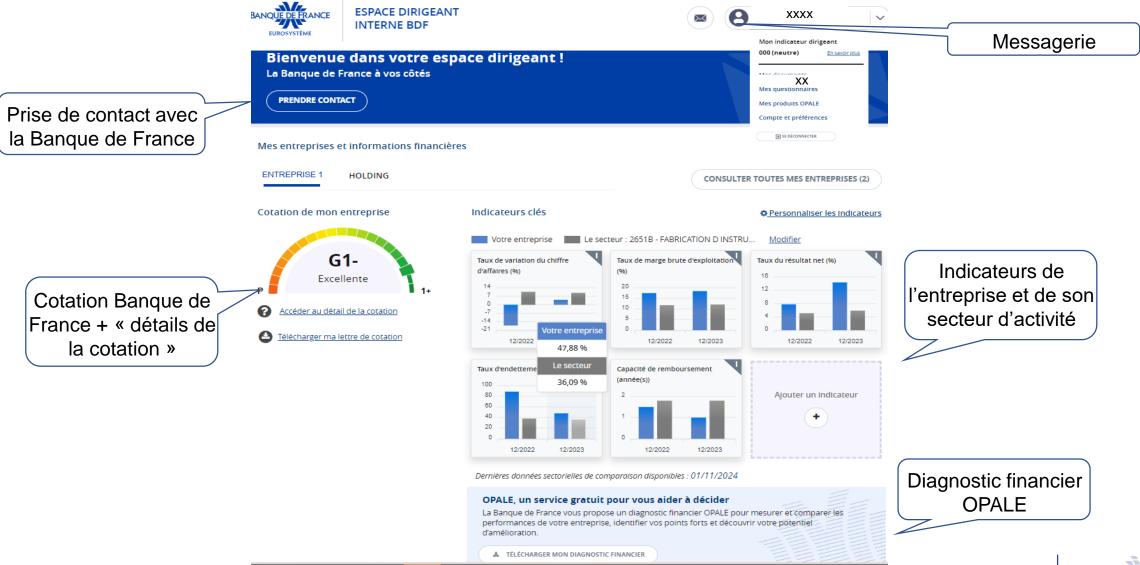
1.2. UN ESPACE DIRIGEANT (1/2)

Un espace sécurisé avec toutes les informations Banque de France sur vos entreprises





1.2. UN ESPACE DIRIGEANT (2/2)





1.3. UN PORTAIL « MES QUESTIONS D'ENTREPRENEUR »





Créer une entreprise

Aides à la création, financement, statuts juridiques, formations, assurances, fiscalité, comptabilité



Gérer une entreprise

Relation client, fournisseurs, banques, comptabilité, trésorerie, RH, assurances, impôts et taxes, système d'information, cybersécurité



Développer une entreprise

Innover, se développer à l'international, digitaliser, diversifier, RSE, croissance externe, financement



Reprendre, transmettre, cesser

Trouver un repreneur, évaluer son entreprise, anticiper et préparer sa transmission/cession



Surmonter des difficultés

Aides, évaluer sa siuation, initier une procédure, faire face à un refus de financement, régler les litiges, rebondir



Espace enseignants - accompagnateurs

Jeu #Aventure Entrepreneur, ateliers et vidéos pédagogiques, supports de communication

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR LA BANQUE DE FRANCE



1.4. LA COTATION BANQUE DE FRANCE (1/2) POUR APPRÉCIER LA SITUATION DES ENTREPRISES

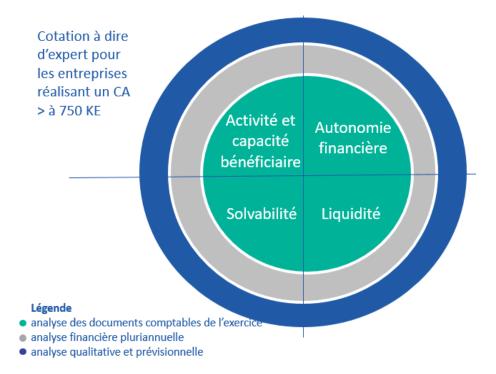


• QU'EST-CE QUE LA COTATION ?

C'est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans.

Le dispositif de cotation est reconnu par la Banque centrale européenne et l'Autorité bancaire européenne.

- Plus de 300 000 entreprises avec un CA ≥ 750 K€ et leur siège social en France
- Analyse sur la base de leur documentation comptable et financière et informations extracomptables
- Entretien avec leur(s) dirigeant(s):
 Plus de 50 000 par an (gouvernance, stratégie, RSE ...)
- Cotées sur l'ensemble des positions de l'échelle de cotation



1.4. LA COTATION BANQUE DE FRANCE (2/2) POUR APPRÉCIER LA SITUATION DES ENTREPRISES

COTATION = UNE COTE D'ACTIVITÉ + UNE COTE DE CRÉDIT

La cote d'activité

Cote	Niveau d'activité (millions d'euros)
Α	≥ 750
В	≥ 150 et < à 750
С	≥ 50 et < à 150
D	≥ 30 et < à 50
E	≥ 15 et < à 30
F	≥ 7,5 et < à 15
G	≥ 1,5 et < à 7,5
Н	≥ 0,75 et < à 1,5
J	≥ 0,50 et < à 0,75
K	≥ 0,25 et < à 0,50
L	≥ 0,10 et < à 0,25
М	< 0,10
N	Non significatif
×	Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 23 mois)

La cote de crédit





Source: Banque de France – Direction des Entreprises. Analyse des bilans sociaux et des comptes consolidés.



1.5. L'ANALYSE OPALE

Un outil de diagnostic financier en ligne et gratuit pour mesurer et **comparer** les performances de l'entreprise, identifier ses points forts et ses axes d'amélioration

Mesure et comparaison des performances d'une entreprise par secteur d'activité, tranche de chiffre d'affaires et ciblage géographique

- Tableaux de bord et graphique facilement exploitables et synthèses pour retenir l'essentiel
- 4 grands thèmes d'analyse : activité et résultats, structure et équilibre financier, moyens d'exploitation, exclusivités Banque de France

La rentabilité de mon affaire est-elle satisfaisante? Quel est mon positionnement comparé

L'endettement de mon entreprise est-il comparable à celui de son secteur d'activité?

Mes fonds propres sont-ils suffisants?

à mon secteur?



1.6. LA PRESTATION ACSEL

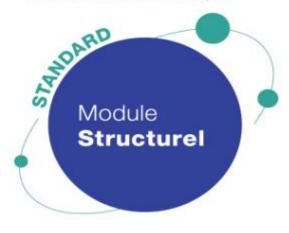
La Banque de France propose aux responsables économiques des collectivités et des fédérations professionnelles une prestation de service dénommée Acsel (Analyse conjoncturelle et structurelle économique locale). Cette prestation consiste à analyser la situation économique et financière d'une zone géographique, d'une filière d'activité déterminée ou d'un ensemble d'entreprises.

Pour connaître l'impact d'un événement économique



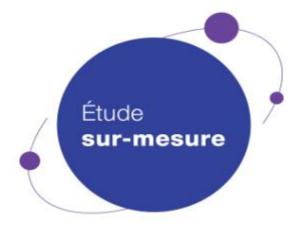
- Collectivités et fédérations professionnelles
- Données agrégées mensualisées
- Axes d'analyse prédéfinis
- 1000 € HT pour la première livraison, puis 500 € HT pour chaque actualisation dans l'année qui suit

Pour connaître les caractéristiques structurelles de votre tissu économique



- Collectivités
 - Données agrégées annualisées
 - Axes d'analyse prédéfinis
 - 5000 € HT

Pour étudier une problématique particulière



- Collectivités et fédérations professionnelles
- Données agrégées annualisées
- Axes d'analyse au choix du client
- A partir de 10 000 € HT



1.7. LES CORRESPONDANTS TPME



POURQUOI ?

« Le développement des TPE constitue un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique régional »

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France



POUR QUI ?

Pour toutes les entreprises

- pour les TPE depuis le lancement du dispositif en septembre 2016
- pour les PME depuis octobre 2019
- pour les ETI et les Grandes Entreprises depuis avril 2020

70% des TPE-PME orientées ont moins de 4 salariés

60 % ont un chiffre d'affaires inférieur à 200 k€

• QUE PEUT APPORTER LA BANQUE DE FRANCE AUX DIRIGEANTS ?

102 CORRESPONDANTS TPE-PME présents dans chaque département en métropole et en outre-mer pour accompagner les entrepreneurs gratuitement durant tout le cycle de vie de leur entreprise

Leur objectif: ne pas laisser un entrepreneur seul face à ses questions

Un enjeu collectif matérialisé par des partenariats avec des organismes professionnels nationaux tels que chambres consulaires, organismes de financement (classique et participatif), de cautionnement, réseaux professionnels associatifs, assureurs-crédits, fédérations patronales...





EN SAVOIR +:

- Contacter la succursale de la Banque de France de votre département
- Par mail: tpmeXX@banque-france.fr (XX = numéro de votre département)
- Par téléphone : 3414 (appel non surtaxé)
- Pour l'outre-mer, contact direct auprès des agences de l'ledom : www.iedom.fr/iedom/



1.8. LES CORRESPONDANTS START UP

UN RÉSEAU DE CORRESPONDANTS START-UP DANS

LES CAPITALES FRENCH TECH



NOS MISSIONS

Développer **un réseau de soutien** aux start-up dans les capitales French Tech

Accompagner et orienter les start-up en s'appuyant sur une connaissance des principaux réseaux de financement

Être référent pour la cotation des start-up



EXPERTISE
CONFIDENTIALITÉ
PROXIMITÉ
GRATUITÉ



VOUS
APPORTENT
UNE
EXPERTISE
PERSONNALISÉE

ACCOMPAGNENT

ACCÉLÉRATION

VOTRE

VOUS
ORIENTENT
DANS
L'ÉCOSYSTÈME
INNOVANT



1.9. LA MÉDIATION DU CRÉDIT



La Médiation du crédit en 5





Proposer aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit, un **recours de proximité**, gratuit, confidentiel et rapide.





Un accompagnement **individualisé** grâce à un traitement local du dossier.

105 médiateurs du crédit (directeurs départementaux de la Banque de France et des instituts d'émission en outre-mer).



ENTRER EN MÉDIATION

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait uniquement via le site internet :

https://mediateur-credit.banque-france.fr

L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit de son département.



LE CENTRE D'APPEL

3414 (numéro gratuit)

permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation ».

https://mediateur-credit.banque-france.fr

Une mission fondée sur un accord de place signé par : le ministère de l'économie et des finances, la Banque de France, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières

Engagements des banques

- 1 En cas de refus ou dénonciation de financement ou de garantie, informer l'entreprise de la possibilité de recourir au médiateur du crédit
- 2 Participer de bonne foi au processus de médiation
- **3 -** Maintenir les lignes de financement de court et moyen terme et de garantie allouées aux entreprises
- 4 Ne pas invoquer le respect du secret bancaire pour refuser de communiquer à la Médiation

Engagements de la médiation

- En cas de refus ou dénonciation de **1** Strict respect des règles de confidentialité et accement ou de garantie, informer l'entreprise du secret bancaire
 - 2 Fonder ses recommandations sur une analyse technique individuelle de chaque entreprise
 - **3** Ne jamais demander aux partenaires financiers des interventions qui leur feraient manifestement courir un risque anormal
 - **4** Orienter vers les tribunaux de commerce lorsqu'elle estime qu'une procédure de prévention ou collective est plus adaptée





UN TOUR DE FRANCE EN COURS AUPRÈS DES ENTREPRISES



2.1. ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Une mission confiée au médiateur des entreprises et au médiateur du crédit

Trois objectifs

Analyser

 Établir un diagnostic de la situation économique et financière des TPE - PME

Faire connaitre

 Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

Écouter

 Appréhender les opportunités et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces dispositifs



2.2. UNE SUITE AU PLAN D'ACTION DE 2021 SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN SORTIE DE CRISE UN COLLECTIF POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

QUOI?

QUI?

COMMENT?

DÉTECTER

de manière anticipée les fragilités financières

ORIENTER

les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur dispositif

PROPOSER

à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation

Référence : Le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise

Dispositif pérennisé par une circulaire du 6 mars 2024 sous la direction de la DGFIP



Analyser

 Établir un diagnostic de la situation économique et financière des TPE - PME



2.3. UNE CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC

Rapport publié le 14 novembre



LA SITUATION DES TPE-PME,
UN FINANCEMENT ASSURÉ MAIS
DES ENJEUX STRUCTURELS IMPORTANTS

Novembre 2024

Résilience mais vigilance

- Des entreprises TPE-PME résilientes en 2023
- Des tensions en 2024 avec le ralentissement d'activité, la baisse de l'investissement, la hausse des retards de paiement, des défaillances d'entreprises qui touchent des entreprises de taille plus importante
- Des enjeux plus structurels avec un tissu d'entreprises de petite taille, des structures financières très fragiles pour 20 % des TPE, une économie de service et pas assez d'industrie, une rentabilité faible et un poids des impôts plus élevé que dans les autres grands pays européens
- Il est essentiel d'anticiper les difficultés, se faire accompagner, mobiliser l'ensemble des outils et acteurs à la disposition de nos entreprises



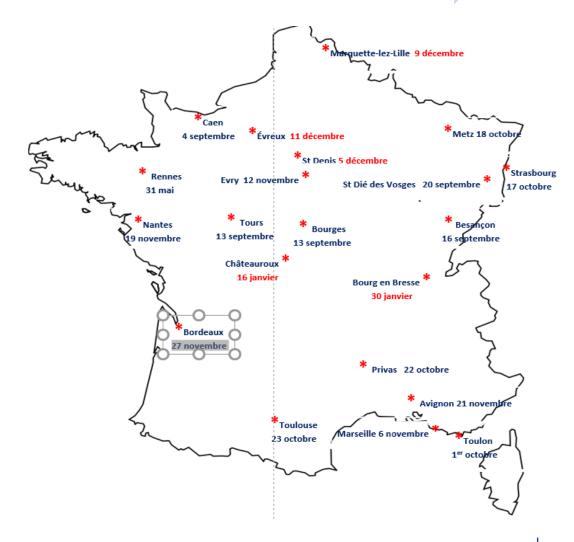
Faire connaitre

Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

2.4. UN TOUR DE FRANCE

Sollicitation des préfectures – DREETS – CRP puis élargissement avec des réunions aux formats variés pour échanger avec les entreprises :

- Comité départemental d'accompagnement et de soutien des entreprises en difficulté
- Chambre de commerce et d'industrie
- Union patronale
- 60 000 rebonds
- Banque de France





Faire connaitre

Faire mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté



Mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficulté

La «boîte à outils » du dirigeant à tous les stades de la VIE DE L'ENTREPRISE

BANQUE FRANCE
DES ENTREPRISES
EUROSYSTÈME

MÉDIATION
DU CRÉDIT

VOUS ÊTES
UNE ENTREPRISE
EN CRÉATION,
EN DÉVELOPPEMENT
OU EN CROISSANCE.



03 ANTICIPATION

Dialoguez avec vos partenaires

05 Dotez-vous des outils indispensables
à la gestion de votre entreprise



07 ACCOMPAGNEMENT

N'hésitez pas à vous faire accompagner 010 Osez le règlement amiable des différends



012 PRÉVENTION

Utilisez les outils de diagnostic ©14 Ouvrez les portes de la prévention de vos difficultés



ANTICIPATION

Dialoguer avec les partenaires

Se doter des outils de gestion de l'entreprise

L'expert-comptable : l'interlocuteur privilégié

La banque : le partenaire avec lequel une relation de confiance doit être établie, notamment par un dialogue régulier avec le conseiller

Clients/fournisseurs : respecter les délais de paiement

Utiliser le site « service public » : le site de référence de l'information administrative et de démarches pour les entreprises

Piloter l'activité : des indicateurs clés pour aider au suivi et à la prise de décision

- Tableau de bord
- Tableau de besoin en fonds de roulement
- Compte de résultat prévisionnel
- Plan prévisionnel de trésorerie



ACCOMPAGNEMENT

Se faire accompagner

Activer réseaux consulaires les professionnels

Utiliser Place des entreprises (désormais Conseillers-Entreprises) : pour disposer d'un accompagnement personnalisé par des conseillers spécialisés

Bénéficier d'un soutien pour rebondir : solliciter Les autres médiateurs institutionnels les associations membres du « Portail du Rebond des Entrepreneurs »

Ouvrir votre espace dirigeant à la Banque de France : un espace sécurisé avec toutes les informations Banque de France sur vos entreprises

Consulter le portail de la Banque de France (mesquestionsdentrepreneur) : pour disposer d'informations à toutes les étapes de la vie de l'entreprise

Saisir les dispositifs de règlement amiable des différends

et La médiation des entreprises : pour prévenir et résoudre les litiges commerciaux (voir lien cidessous, vers la liste des médiateurs régionaux).

La médiation du crédit : pour ne pas rester seul face à une difficulté de financement bancaire

PRÉVENTION

Détecter suffisamment tôt les difficultés

Saisir les dispositifs de prévention

d'aide à la gestion et à la décision

Recourir aux centres d'information et de prévention (CIP) ou aux groupements de dès les premiers signes de difficultés

Partager vos difficultés avec le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED) ou le CRP : diagnostic de la situation/accompagnement global/orientation

Utiliser les outils de diagnostic : des outils Solliciter les acteurs publics (CODEFI, CCSF,..) notamment pour demander un étalement de dettes fiscales et sociales

prévention agréés (GPA) : pour s'informer Solliciter un entretien confidentiel avec le président du Tribunal de commerce

